Charte du Collectif ACT FOR RSE

1. Préambule

- **Contexte** : Planet'RSE Toulouse a initié la création d'un collectif de consultantes et consultants RSE indépendant·es (de 0-1 salarié·e en alternance) afin de structurer et renforcer une dynamique de coopération entre pairs. Ce collectif vise à consolider les pratiques du conseil en RSE à travers le partage de méthodes et d'outils, les retours d'expérience et la montée en compétences continue de ses membres. Il a également pour ambition d'accroître la visibilité et la reconnaissance du métier de conseil RSE, en favorisant les prises de parole, les interventions dans les établissements d'enseignement et la participation à des événements professionnels. Enfin, le collectif entend répondre de manière plus cohérente, lisible et structurée aux sollicitations externes, en concevant des dispositifs d'accompagnement collectifs, alignés avec les valeurs, les exigences et l'ambition portées par Planet'RSE Toulouse.
- **Enjeux** : Le collectif souhaite promouvoir dans les organisations des pratiques RSE mieux intégrées dans la stratégie globale, et le faire de façon simple, concrète et ludique.

2. Identité du collectif

2.1 Nom, périmètre, ancrage

- **Nom du collectif** : ACT FOR RSE
- **Périmètre** : Occitanie, tout type d'organisation

2.2 Raison d'être, missions

- **Raison d'être de Planet'RSE Toulouse** : contribuer à la promotion d'une RSE plus incarnée, plus stratégique et mieux valorisée.
- **Intentions** :

Le collectif agit autour de 3 axes complémentaires en lien avec sa raison d'être, les valeurs et missions de Planet'RSE Toulouse.

Partager entre pairs

- Consolider et renforcer les compétences des membres du collectif dans une logique d'apprentissage mutuel,
- Exploiter les savoir-faire de chaque membre au profit du collectif,
- S'enrichir des pratiques et des expertises complémentaires et spécifiques des autres membres.

Porter un discours commun et une offre de services cohérente au sein du collectif

- Contribuer à diffuser une approche accessible de la RSE, afin de favoriser son intégration durable au cœur des stratégies et des pratiques des organisations,

- Faire connaître et rayonner la Responsabilité Sociétale et ses bénéfices au plus grand nombre,
- Valoriser la RSE et ses métiers via des interventions, événements et actions auprès d'organisations, d'écoles et de réseaux professionnels.

Rendre la RSE plus accessible et favoriser la montée en compétences des personnes et organisations

- Mettre au service des organisations une RSE plus opérationnelle,
- Coconstruire des dispositifs collectifs à la carte pour les organisations : sensibilisation, formation, stratégie et feuille de route, accompagnement à la mise en œuvre,
- Répondre à des sollicitations externes de manière structurée et adaptée tout en en restant aligné avec les engagements et valeurs de Planet'RSE Toulouse.

3. Engagements de fonctionnement

3.1 Confidentialité & usage des ressources

- Les échanges au sein du collectif sont confidentiels : ce qui se dit dans le collectif reste dans le collectif.
- Les outils, supports et ressources créés collectivement sont destinés à un usage interne au collectif.
- Lorsqu'un outil ou un document est déposé dans l'Espace Collectif par une personne membre, toute réutilisation (diffusion, adaptation, usage externe, etc.) doit faire l'objet d'un accord préalable explicite de la personne qui l'a déposé (périmètre, objectif, modalités).
- Tout document déposé dans l'Espace Collectif doit être identifié (auteurice et, si possible, date et/ou version).

3.2 Écoute, bienveillance & cadre de parole

- Chaque membre s'engage à écouter activement, sans interrompre.
- Un cadre de prise de parole (tour de parole, animation, règles simples) est mis en place pour garantir le respect de chaque personne présente.
- Chaque membre s'exprime en son nom, en utilisant le "je".

3.3 Implication & engagement

- La signature de la charte vaut engagement à être membre actif·ve du collectif.
- Chaque membre s'engage, dans la mesure du possible, à faire acte de présence, participer et s'impliquer dans les temps du collectif : réunions, ateliers, groupes de travail et contributions entre les réunions (en présentiel et/ou à distance selon les formats proposés).

- L'implication et l'intégration au collectif sont possibles uniquement après adhésion à l'association Planet'RSE Toulouse et selon les conditions d'intégration définies au point 4.

4. Adhésion au collectif

4.1 Conditions d'adhésion

- **Pré-requis :**
 - Adhésion à Planet'RSE Toulouse au titre de consultant.e au tarif de 150 € HT.
 - Le collectif est ouvert à toute personne consultante ayant un numéro SIRET, exerçant le métier de conseil stratégique et opérationnel en Responsabilité Sociétale ancrée et pratiquée avec au moins une organisation.
- **Conditions d'intégration des membres et compétences :**
 - Maîtrise du jeu AMORSE dans sa globalité. Le jeu AMORSE© est une boîte à outils, un "serious play", qui facilite la compréhension et la mise en application de la Responsabilité Sociétale.
 - Participation contributive à la vie de Planet'RSE Toulouse : matinales et événements.
 - Politique de formation continue à la discrétion de chaque membre, dont la participation à des MOOCs avec attestation de formation, des formations professionnelles, des masterclasses notamment.
 - Signature de la Charte du Collectif.
 - Disposer des compétences nécessaires en RSE :
 - Un CV faisant apparaître les expériences en conseil RSE et les compétences spécifiques des membres à partir d'une trame de CV Planet'RSE Toulouse. Le CV est validé par un Comité d'Adhésion (défini au paragraphe 5) comprenant des membres fondateurs du collectif et une personne représentante du bureau de Planet'RSE Toulouse qui approuve ou désapprouve l'entrée dans celui-ci.
 - Niveau de pratique RSE attendu :
 - L'activité de conseil stratégique et opérationnel est une prestation existante et au cœur de la mission de conseil de la consultante ou du consultant,
 - Avoir une connaissance des référentiels en Responsabilité Sociétale,
 - Avoir accompagné au moins une organisation dans sa démarche en Responsabilité Sociétale, du diagnostic jusqu'à sa mise en œuvre.

4.2 Droits et bénéfices des membres

- Participation aux réunions d'échanges entre pair.es du Collectif,
- Accès aux ressources et à l'espace Notion, entraide, visibilité,
- Les membres du Collectif peuvent être mobilisés pour réaliser des missions (prestations, interventions, animations, réponses à sollicitations) en lien avec ACT FOR RSE, selon les modalités d'attribution et d'organisation définies au chapitre 5.2

4.3 Suspension et sortie du collectif

- Motifs de sortie du collectif :
 - Reprise d'un travail salarié à temps plein,
 - Manquement à la charte sur les conditions d'adhésion,
 - Conditions évoquées dans le Règlement Intérieur de Planet'RSE Toulouse.
- Processus de sortie :
 - En cas de reprise d'un travail salarié à temps plein, la sortie du collectif se fait automatiquement.
 - En cas de manquement à la charte, le vote sera fait à la majorité des membres du Comité d'Adhésion.

5. Gouvernance & prise de décision

5.1 Rôles et rituels de réunion

- Distribution de rôles tournants en début de réunion :
 - Facilitateur·rice et pousse-décision,
 - Scribe,
 - Maîtresse ou maître du temps.
- Une rotation serait faite pour chaque réunion afin de donner la parole à toutes et tous.

5.2 Prise de décision

Organisation générale

Membres du bureau de Planet RSE sont :

- Thierry FABA, Président
- Magali FARENC, Vice-Présidente
- Daniel LUCIANI, Trésorier
- Leslie AUVRAY, Secrétaire
- Nicolas PANABIERE, Secrétaire adjoint

Les membres fondateur.rice.s du collectif ACT FOR RSE sont :

- Leslie Auvray
- Isabelle Gimmig
- Cécile Gau
- Myriam Gauthier
- Isabelle Michaud
- Anne-Laure Noël
- Isabelle Pelissier
- Alexandra Wereszczynski
- Thierry Faba
- Daniel Luciani

Coordinateur.rice : un.e membre choisi.e par le collectif assure la coordination d'ACT FOR RSE et entretient le lien et les relations avec le bureau de Planet'RSE Toulouse et sa présidence.

ACT FOR RSE s'organise autour de Comités thématiques. Chaque Comité compte 3 membres et leur thématiques sont les suivantes :

- **Comité Appels d'offres et veille** :
 - Centralisation des consultations et décision de répondre ou non,
 - Attribution des consultant.es qui vont y intervenir,
 - Création et mise en place d'outils de veille.
- **Comité d'Adhésion** :
 - Examen des demandes d'adhésion à ACT FOR RSE avec la trame de CV,
 - Entretien et **décision d'adhésion**, ainsi que **décision d'exclusion et/ou de suspension** (selon les cas prévus par la Charte et le Règlement Intérieur de Planet'RSE Toulouse),
 - Accueil des nouveaux membres.
 - Processus de décision (aligné avec le Règlement Intérieur de Planet'RSE Toulouse) :
 - Convocation du Comité d'Adhésion par la coordination (ou, à défaut, par la présidence / le bureau) et partage du dossier (CV + éléments utiles) en amont.
 - Quorum : le Comité d'Adhésion ne peut statuer que si au moins 2/3 de ses membres assistent à la réunion (présentiel ou visioconférence).

- Majorité : décision prise à la majorité simple des membres présent·es ; en cas d'égalité, la coordination (ou, à défaut, la présidence / le bureau) tranche.
- Délais : le Comité rend sa décision dans un délai indicatif de 15 jours calendaires à compter de la réception d'un dossier complet (sauf calendrier spécifique validé en réunion).
- Notification & traçabilité : la décision est notifiée à la personne concernée (motifs et suites, le cas échéant) et consignée dans l'Espace Collectif.

- **Comité Evénementiel et communication** :
 - Valoriser la RSE et ses métiers via des interventions, événements et actions auprès d'organisations, d'écoles et de réseaux professionnels,
 - Construire les éléments de langage,
 - Gérer l'identité visuelle,
 - Centraliser et valider les demandes d'intervention,
 - Organiser et coordonner les interventions.
- **Comité Echanges entre pairs** :
 - Organisation de sessions entre pairs sur des sujets plébiscités par le collectif dans le but de monter en compétence et d'échanger des pratiques autour du métier de conseil en RSE,
 - Programmation de thématiques selon un planning au moins semestriel.

Un mandat d'un an (renouvelable par vote à main levée au sein du collectif) sera donné dans les Comités, puis les rôles seront tournants et ouverts à de nouvelles personnes adhérentes.

Un point sera fait au bout de 6 mois d'exercice dans chaque Comité, afin de faire un bilan sur le fonctionnement.

Un point de pilotage sera fait lors de la réunion mensuelle d'ACT FOR RSE pour :

- Évoquer l'actualité de chaque Comité,
- Valider, en partenariat avec le bureau de Planet'RSE Toulouse, les décisions à prendre.

Chaque Comité disposera d'une page Notion accessible à tous.tes pour faire le lien entre les différents mandats, conserver un historique et tenir informé.es les autres membres du collectif.

Pouvoirs des membres de Comités :

- Prise de décision en fonction de son importance avec le membre en charge de la coordination d'ACT FOR RSE,
- Organisation, coordination du travail du Comité,
- Création des outils de fonctionnement propre à chaque Comité.

6. Relations à l'extérieur

6.1 Positionnement & communication

Toutes les personnes membres du collectif à jour de leur cotisation peuvent :

- Parler du collectif ACT FOR RSE en respectant les principes de la Charte :
 - Marque uniquement écrite en capitale,
 - L'acronyme AFR est proscrit.
- Arborer dans leur signature mail et leurs propres documents de communication (site internet, présentation, offre commerciale…) la marque du collectif comme preuve de leur appartenance,
- Intervenir lors d'un événement quel qu'il soit après avoir été adoubé.e par le Comité Événementiel et communication,
- Évoquer et faire référence au collectif dans leurs publications sur les réseaux sociaux en nommant le collectif comme suit : "ACT FOR RSE, le collectif des consultant.es RSE de @Planet'RSE Toulouse".

6.2 Sollicitations externes

- Les sollicitations arrivent sur l'adresse mail 'act-for-rse@planetrse-toulouse.org' du collectif.
- Elles sont lues et traitées par la personne élue à la coordination du collectif et par défaut la présidence de Planet'RSE Toulouse qui dispatche les demandes dans les Comités.

7. Modalités de collaboration & cadre économique

La relation économique et opérationnelle entre Planet'RSE Toulouse (bureau / association) et les membres du collectif ACT FOR RSE nait lorsqu'une organisation sollicite une mission (prestation de conseil, animation, formation, intervention, réponse à appel d'offres, etc.).

- **Trois natures d'interventions** :
 - **Interventions non monétisées** : certaines actions (par exemple : entraide interne, représentation ponctuelle, événements associatifs, contributions aux outils) peuvent être réalisées à titre bénévole, sur la base d'un accord préalable (périmètre, temps estimé, livrables, validation).
 - **Interventions monétisées :** certaines interventions peuvent être réalisées à titre gracieux de la part des consultant.es du collectif et pourront faire l'objet d'une facturation de Planet'RSE vers l'organisme demandeur après accord explicite entre Planet'RSE et le consultant.e.
 - **Interventions rémunérées** : toute intervention donnant lieu à facturation est formalisée en amont (cadrage, livrables, délais, responsabilités) et fait l'objet d'un accord explicite sur les modalités financières.

- **Principe de facturation** :
 - Planet'RSE Toulouse facture l'organisation cliente (donneuse d'ordre) selon les conditions convenues.
 - La personne membre du collectif (consultant·e / formateur·rice / animateur·rice) facture Planet'RSE Toulouse pour la prestation réalisée, selon un pourcentage du montant global de la mission ou un montant fixe (modalités définies au cas par cas et validées avant démarrage).
- **Décision et attribution des missions** : la décision de répondre / intervenir et l'attribution des personnes intervenantes sont organisées par les Comités concernés, en lien avec la coordination d'ACT FOR RSE et, si nécessaire, avec la présidence / le bureau de Planet'RSE Toulouse, afin d'assurer transparence, équité et continuité de service.
- **Traçabilité** : chaque mission ou action fait l'objet d'un suivi minimal dans l'Espace Collectif (date, organisation, nature de l'intervention, personnes intervenantes, statut bénévole/rémunéré, modalités retenues), dans le respect des engagements de confidentialité.

Validation de la charte

- Date d'adoption : [16/06/2026]
- Version : v1.0
- Révision prévue dans 1 an
- Signataires : La Présidence de Planet'RSE Toulouse et les membres du collectif